

Demande d'exhumation dans le cimetière communal

Je soussigné(e)
Domicilié(e) à
Téléphone : @ :
Agissant en qualité de et comme le plus proche parent du défunt ci-après désigné.

Sollicite, auprès de la commune de Notre-Dame de Bellecombe, l'autorisation de faire procéder à l'exhumation de :

NOM : Prénoms :
Décédé(e) à : le : __ / __ / ____

Dont le corps repose dans la concession funéraire, située à l'emplacement n° :,
souscrite le : __ / __ / ____, pour une durée de trente ans, au nom de

Les opérations de fossoyage seront effectuées par (NOM, adresse et n° d'habilitation) :
.....

En vue de :

faire procéder à la réinhumation dans le même cimetière : emplacement n° :
(la réinhumation du cercueil ou reliquaire sera effectuée par (NOM, adresse et n° d'habilitation) :
.....)

faire procéder à la réinhumation dans le cimetière de :
(le transport sera effectué par un fourgon de l'entreprise : (NOM, adresse et n° d'habilitation) :
.....)

faire procéder à la crémation au crématorium de :
(le transport sera effectué par un fourgon de l'entreprise : (NOM, adresse et n° d'habilitation) :
.....)
(devenir des cendres : urne déposée à OU cendres dispersées à
.....)

Je déclare sur l'honneur qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré que moi, ou que s'il en existe, elles ne sont pas opposées à la présente demande dont j'assume la pleine responsabilité et je m'engage à garantir la commune de Notre-Dame de Bellecombe contre toutes réclamations qui pourraient survenir.

Je m'engage à respecter les prescriptions de police et d'hygiène relatives aux exhumations.

Je désigne dès maintenant pour assister aux opérations de l'exhumation dans le cas où je serais moi-même empêché

Fait à, le __ / __ / ____.
Signature,

INFORMATIONS

L'autorisation d'exhumer et de transporter un corps est accordée par le maire du lieu d'exhumation, sur présentation d'une demande établie par le(s) plus proche(s) parent(s) du (ou des) défunt(s), c'est-à-dire (dans l'ordre de priorité), l'époux survivant, les descendants, les ascendants, les frères et sœurs...

La personne qui présente la demande d'exhumation devra justifier de la réalité du lien familial dont elle se prévaut et de l'absence de parent plus proche qu'elle. Il conviendra que le demandeur atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucun autre parent venant au même degré de parenté, ou, si c'est le cas qu'aucun d'eux n'est susceptible de s'opposer à l'exhumation. En cas de connaissance d'une opposition à l'exhumation exprimée par l'un ou plusieurs parents venant au même degré de parenté, les services municipaux refuseront l'exhumation en attendant le cas échéant la décision de l'autorité judiciaire.

Il sera demandé justification du décès des personnes ayant priorité pour déposer la demande d'exhumation.

Il sera joint à la demande d'exhumation :

Dans tous les cas :

- un acte de décès ;
- une copie du certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès si le décès ne remonte pas à plus d'un an ;
- l'accord du (des) plus proche(s) parent(s) du défunt ;
- la demande d'ouverture de concession ;

En cas de réinhumation dans la même commune :

- la demande d'ouverture de la concession où doit s'effectuer la réinhumation ;
- la demande d'inhumation ;

En cas de réinhumation dans une commune extérieure :

- une autorisation sur papier libre, délivrée par le maire de la commune où le corps sera réinhumé, indiquant que rien ne s'oppose à la réinhumation dans le cimetière de sa commune et l'état-civil complet du défunt (dans le cas d'une réinhumation à l'étranger, l'autorisation de réinhumation doit être délivrée par le consulat du pays concerné) ;

En cas de crémation :

- une déclaration de destination des cendres ;

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par la commune qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées et conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de la commune en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant la commune :

- Par voie électronique à l'adresse : accueilmairie@notredamedebellecombe.fr ;

- Par voie postale à l'adresse suivante : 285 rue de Savoie 73590 Notre-Dame de Bellecombe.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.